

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 14  
Présents : 11

**SEANCE DU JEUDI 19 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi dix-neuf avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

**Présents** : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

**Absents et excusés** : Laurence VILLENEUVE-ROUSSET qui a donné procuration à Pascale ROMERO.  
José NUNES qui a donné procuration à Claude ALBA.  
Laurent THO.

Date de la convocation : 12/04/2018  
Date d'affichage : 12/04/2018

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

---

**1°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018**

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 167 525€,

Compte-tenu de ces éléments, après en avoir délibéré, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder au vote :

- 1°) sur l'augmentation des taux : 13 voix contre
- 2°) sur le maintien des taux : 13 voix pour

En conséquence, le Conseil municipal, à 13 voix pour,

**Article 1<sup>er</sup>** : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit : - Taxe d'habitation : 15.51 %

- Foncier bâti : 11.75 %
- Foncier non bâti : 47.72 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.83 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**Article 2** : charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## **2°) VOTE DU MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018**

Monsieur le Maire rappelle que les montants des subventions octroyés aux diverses associations avaient été débattus lors de la dernière réunion de travail sauf pour la nouvelle association « Protégeons l'environnement et les paysages ruraux Fréjevillois ». Le Président de cette association a demandé une subvention de 500 € car il prévoit de réaliser, entre autres, un projet pédagogique avec les écoliers de Fréjeville : ruche cheminée connectée, analyse du travail des abeilles.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'octroi ou non d'une subvention ainsi que sur le montant. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'octroyer une subvention à 8 voix pour, 4 contre et 1 abstention. Le montant est fixé à 300 €.

En résumé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes qui seront inscrites sur le compte 6574 du Budget 2018 de la commune soit un total de 16 050 €

Subventions de Fonctionnement aux associations (Compte 6574)	16 050 €
A.L.M.A	50 €
Aides familiales en milieu rural	500 €
Chenil de Castres	500 €
U.S.E.P. (Association R.P.I.)	1 000 €
Comité des Fêtes de Fréjeville	2 300 €
societe de Chasse de Frejeville	2 150 €
Association Sportive et Culturelle de Fréjeville	2 500 €
Génération Mouvement de Fréjeville - Carbes	1 000 €
Souvenir Reconnaissance et Liberté	3 000 €
FNACA du Canton de Vielmur	100 €
Ecole de Musique de Vielmur	200 €
Association des Parents d'Elèves du RPI « les Farguettes-Carbes-Fréjeville	100 €
Association Mémoire et Patrimoine de Fréjeville	2 000 €
Association « Les Amis de la Bibliothèque » de Fréjeville	250 €
Association « Souvenir Français »	100 €
Association « Protégeons l'Environnement et les paysages ruraux Fréjevillois »	300 €

## **3°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2018 pour la commune, équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	462 060 €	462 060 €
Section d'Investissement	219 644 €	219 644 €
TOTAL	681 704 €	681 704 €

Le Conseil municipal, vu le Code général des collectivités territoriales, après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2018 de la commune tel que présenté en annexe de la présente délibération.

#### 4°) Réhabilitation du « Pont Vieux » - Participation sur fonds de concours

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout va engager des travaux de réhabilitation des ouvrages d'art intercommunaux, dont le « Pont Vieux » sur la commune de Fréjeville. Les travaux sur ce pont s'avèrent indispensables si l'on souhaite le maintenir en bon état. Il avait été décidé par la CCLPA (délibération 2017/05 du 31/01/2017) que les communes participent à ces travaux de réhabilitation.

Un marché de travaux a été lancé et l'Entreprise GAUTHIER a été retenue pour un montant de 74 115.56 € HT. Le plan de financement approuvé par les membres du Conseil de la CCLPA (délibération n°2018/47 du 17/04/2018) s'établit ainsi :

- CCLPA (80 %) soit 59 292.44 €
- Commune de Fréjeville (20 %) soit 14 823.11 € par participation sur fonds de concours.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le montant de la participation sur fonds de concours de la commune de Fréjeville aux travaux de réhabilitation du Pont Vieux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix pour :

- **APPROUVE** la participation sur fonds de concours à hauteur de 20 % du montant des travaux HT, soit une participation de 14 823.11 €
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget primitif 2018 en section d'Investissement - compte 2041511 - Opération 193

#### QUESTIONS DIVERSES

- M. Damien VIGUIER demande s'il est possible d'installer la ruche pédagogique à proximité de l'Ecole. Il conviendra que l'Association en charge de ce projet se renseigne sur les distances de sécurité à respecter par rapport à un établissement scolaire.
- Mme Marie-Florence FARAL relate un incident qui s'est produit à l'école avec deux élèves ; un avertissement a été adressé à chacun ; pour l'un, une exclusion de 3 jours de la cantine et de la garderie a été prononcée.
- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au 31 mai 2018.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.



Claude ALBA  
Maire